



Personnalisation, accompagnement, ancrage dans les territoires : les trois thèmes de la refondation des Ateliers de Pédagogie Personnalisée

« Ces premières assises s'inscrivent dans le cadre d'un plan de sauvetage. Lorsque l'État a cessé de financer le réseau des APP, beaucoup ont pensé que le label n'avait pas d'avenir. Nous sommes à l'aube de la refondation. » C'est ce que déclare Maurice Monoky, président de l'APapp dans son discours introductif aux premières assises nationales des APP (1). En effet, depuis le 30 mars 2009, date de la signature de la convention de cession de la marque APP entre le Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle et Maurice Monoky, l'association est propriétaire de la marque APP. Entre avril et septembre, l'association a lancé une campagne de souscription à l'usage de la marque, ouverte aux organismes déjà labellisés par l'État. 297 souscriptions ont été enregistrées.

Le 15 octobre 2009 a eu lieu la première réunion de la commission nationale de labellisation, prévue par les statuts de l'association. Une commission prospective, chargée de réfléchir aux adaptations et aux évolutions de fondamentaux APP et du cahier des charges a également été mise en place. Cette dernière a rassemblé une dizaine de participants et s'est réunie cinq fois entre novembre 2009 et mai 2010. « C'est un challenge que nous avons souhaité relever », explique Maurice Monoky. « Le contexte n'est pas facile, beaucoup d'organismes de formation sont en difficulté ». Ainsi, il souligne que les travaux de la commission prospective se sont concentrés autour de trois thèmes distincts : la personnalisation, l'accompagnement et l'ancrage territorial. Trois chercheurs, membres de la commission prospective ont été chargés de présenter chacun l'un de ces trois thèmes.

PERSONNALISATION

Pour André Moisan, maître de conférences au sein de la chaire d'analyse sociologique du travail, de l'emploi et des organisations du Cnam, une antenne APP doit être en mesure de mobiliser l'ensemble des acquis de l'apprenant en termes d'expériences (vie personnelle, professionnelle ou sociale) et de connaissances, ainsi que de ses capacités à apprendre et de son envie d'apprendre. Il doit lui fournir une aide pour expliciter ses objectifs et définir les modalités de formation en termes de durée, de lieu, d'accompagnement, de ressources de formation et de modalités d'évaluation. Il ajoute qu'une variété de modalités et de ressources de formation doivent être proposées par l'antenne APP (autoformation accompagnée, séances en groupe, soutien méthodologique, tutorat?) afin de permettre à l'apprenant de combiner celles qui sont pertinentes en rapport à son projet et ses contraintes. Lui permettre « d'apprendre à apprendre », c'est-à-dire à prendre confiance en ses capacités, et à développer ses capacités d'analyse, d'expression et d'intervention sont les autres missions de l'antenne APP.

Pour remplir ces offices, il est nécessaire d'établir un plan individuel de formation avec l'utilisateur, « élaboré à partir de ses objectifs de formation et de l'explicitation des activités et projets dans lesquels ils s'inscrivent, de ses acquis d'expérience et de connaissances, de ses modalités propres et de ses contraintes ». L'accompagnement, par l'affectation d'un formateur référent, et la tenue d'un bilan personnel en fin de parcours par le formateur sont également nécessaires, souligne André Moisan.

ACCOMPAGNEMENT

« L'accompagnement dans les APP repose sur deux socles », souligne Evelyne Deret, membre du Comité mondial pour l'éducation tout au long de la vie.

Le premier socle est constitué des principes clés de l'accompagnement de la démarche APP, à savoir « la prise en compte de la personne dans sa globalité, dans son contexte apprenant [?] L'accompagnement est la clé de voûte des deux rôles de l'APP : facilitateur entre la personne, son projet et son environnement, motivation à l'apprentissage ». Le second socle décrit par Evelyne Deret est celui constitué par les références européennes que se donne la Commission, notamment le référentiel européen des compétences clés.

Pour Evelyne Deret l'accompagnement dans la pédagogie APP a également deux rôles : la « facilitation utile au déploiement d'un parcours personnalisé » et la « dynamisation de la motivation de l'apprenant ». Selon elle, cela implique pour les équipes des antennes APP de développer des outils de formalisation comme par exemple, un portfolio labellisé APP.

Par ailleurs, elle insiste sur la nécessité de mettre en place un système de reconnaissance qui ne soit pas seulement certifiante, mais aussi sociale et économique.

ANCRAGE TERRITORIAL

« Pour les structures éducatives telles que les APP, affirmer un ancrage local, c'est affirmer être un point visible, accessible, lui même en connexion avec des réseaux plus larges permettant les articulations avec les partenaires de l'emploi, de la qualification, de l'orientation, de la validation, des loisirs éducatifs? » déclare Michel Marchand, directeur de l'Ilep (Institut lillois d'éducation permanente), un organisme de formation porteur de l'APP à Lille.

Selon lui, pour l'APP, il s'agit aussi de veiller à la proximité et à l'accessibilité de son service. « Il importe que l'APP soit une composante à part entière de « l'espace éducatif territorial pour tous », dont il peut être un élément structurant, en promouvant un « comité territorial de coopération et de développement de l'APP, chargé de veiller aux interfaces entre les partenaires et au développement de l'atelier dans son environnement.

(1) L'APP est un lieu de formation organisé autour d'un centre de ressources pédagogiques utilisant des supports variés (livres, fichiers, Cdrom, vidéo, logiciels, services de formation à distance?) et animé par des professionnels de la formation individualisée. L'APP met en oeuvre une pédagogie personnalisée. La méthodologie appliquée de l'autoformation accompagnée vise à rendre l'apprenant acteur de sa formation et à développer ses capacités d'autonomie dans ses apprentissages. En référence à un cahier des charges national, l'APP propose des formations dans les champs de la culture générale et de la culture technologique de base (bureautique, initiation à Internet et aux nouvelles technologies, à la comptabilité).

• Contact : APapp, Julie Bonnafoux, 01.45.65.24.90 – julie.bonnafoux@app.tm.fr

• Plus d'information : www.app.tm.fr

• À lire aussi : Ateliers de Pédagogie Personnalisée: une enquête dresse le portrait des formateurs, AEF n° 95903 du Vendredi 9 mai 2008 - APP: les projets du ministère de l'Emploi inquiètent le réseau des Ateliers de Pédagogie Personnalisée, AEF n° 86169 du Mardi 6 novembre 2007.